

PROCES-VERBAL

M. LE MAIRE : Bonsoir. Le quorum étant atteint, je vous propose comme secrétaire de séance Monsieur Erwan BARBEY-CHARIOU.

Monsieur Erwan BARBEY-CHARIOU procède à l'appel.

**Date de la convocation
et affichage : 19 janvier 2018**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 26 janvier 2018**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 26 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Thierry SIMELIERE, Maire, assisté de M. François HERY, M. Marcel QUELEN, Mme Catherine BELLONCLE, Mme Marianne DANGUIS, Mme Sophie LATHUILLIERE et M. Erwan BARBEY-CHARIOU, Adjoints.

Etaient présents : Mme Nicole GRIDEL-CULAND, Mme Micheline JOULOT, M. Hervé HUC, Mme Karine HALNA, M. Jean-Louis GICQUEL, M. Clément LACOUR, Mme Isabelle QUERE, M. Jean-François VILLENEUVE et Mme Yveline DROGUET.

Absents représentés :

Mme Janine GUELLEC-HEURTEL donne pouvoir à M. Hervé HUC,
Mme Elodie OCHS donne pouvoir à Mme Marianne DANGUIS,
M. Franck LABBE donne pouvoir à M. Marcel QUELEN,
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à M. Thierry SIMELIERE,
Mme Béatrice FOURNIER donne pouvoir Mme Karine HALNA,
M. Rémond Jean-Claude MOYAT donne pouvoir à Mme Isabelle QUERE.

Absent : M. Georges BREZELLEC.

M. Erwan BARBEY-CHARIOU a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 16

Représentés : 6

Votants : 22

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques particulières ?

M. HUC : Je l'ai lu. Tu vois je trouve bizarre le compte rendu. J'aimerais savoir comment ça marche en fait parce qu'on l'a reçu jeudi 18 par mail. La plupart des personnes ont été corrigées, avec des ponctuations, les phrases sont normales. Moi je suis capable de faire 20 lignes sans respirer. Il n'y a pas de point, pas une virgule, c'est rempli de fautes. Les phrases ne sont pas françaises. Alors moi je veux bien parler en disant quand est-ce qu'il faut mettre des virgules et des points mais ça va être compliqué, ça va être super balèze. Alors, je ne sais pas, avant que ça sorte qui l'a corrigé ? Il y a des gens, on voit bien que ça a été corrigé. Il y a des points, il y a des virgules....

Mme QUERE : Il y a un secrétaire de séance.

M. HUC : ... pourquoi on ne le reçoit pas avant pour le corriger alors nous aussi, parce que là En gros j'ai vu ce qu'avait écrit Clément. Comprendre comment ça marche et pourquoi on ne le reçoit pas tous en même temps pour le corriger, à la rigueur on le diffuse quand il sort, ou je ne sais pas. Parce que là en gros, c'est déjà diffusé si j'ai bien compris et on nous demande maintenant si on l'approuve, ce n'est pas très pratique à corriger.

M. LE MAIRE : On va répéter. Le procès-verbal vous a été envoyé et on vous demande, dans des délais normaux, si vous souhaitez apporter des corrections avant. C'est ce qu'a fait Clément qui considérait pour son discours il y avait le fond et la forme. Le fond était le bon mais la forme ne lui convenait pas. Il a reformulé ce qui ne lui convenait pas. Tu avais la même possibilité de corriger non pas le fond mais la forme.

M. HUC : Oui mais ton texte par exemple est corrigé, celui de Sophie est corrigé. Ils sont déjà corrigés puisqu'il y a déjà la ponctuation, il y a tout. Donc vous l'avez déjà vu avant que nous on le reçoive.

M. LE MAIRE : Et bien justement tu peux le corriger.

M. HUC : Je ne sais pas pourquoi on ne le fait pas tous en même temps, ce serait plus simple. Ou alors on le reçoit avant.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on a fait, c'est toi qui l'a demandé.

M. HUC : Oui mais bien avant, pas le jeudi pour le lundi.

M. LE MAIRE : Non. On l'avait envoyé avant : jeudi 18.

PROCES-VERBAL

M. HUC : oui depuis jeudi pour le lire.

M. LE MAIRE : C'est une semaine avant, mais même quand on l'envoie 15 jours avant tu ne le corriges pas. On peut le relire jusqu'à la veille.

M. HUC : Je ne sais pas, tu as des phrases normales...

M. LE MAIRE : Ce sont des phrases normales qui reprennent nos propos. Je suis désolé, au bout de 3 ans et demi, on répètera les mêmes choses. Dans des collectivités il y a 2 solutions. Soit c'est une transcription au mot à mot qu'on tente de mettre dans un français correct, cela convient ou ne convient pas, soit, c'est ce qui se passait dans le Sud Goëlo, il n'y a pas de transcription au mot à mot, on fait juste un résumé, c'est ce qu'on trouve au conseil départemental et à partir du résumé et de temps en temps il y en a qui ne sont pas d'accord avec les mots. Aujourd'hui on est dans la transcription mot à mot quasiment avec une mise en forme pour que ce soit à peu près cohérent. Les procès-verbaux sont envoyés dans des délais plus que normaux, pour que chacun puisse les corriger. C'est ce qui a été fait, et donc tu avais la possibilité de le faire de ton côté, tout à fait.

Mme QUERE : Effectivement il y a 2 solutions pour faire un procès-verbal. C'est le mot à mot ou, comme tu le disais, un résumé interprété qu'on peut corriger à loisir. Ici on fait ça au mot à mot. Il y a un enregistreur, là je parle et c'est enregistré. Ce qui veut dire que quand on retranscrit ce langage oral, évidemment le langage oral est beaucoup moins fluide qu'un langage écrit ou qu'un langage lu sur un texte, c'est moins agréable. L'idée de faire du mot à mot c'était que, à l'époque où les conflits faisaient rage à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, une certaine majorité avait demandé absolument à ce que le texte soit écrit au mot à mot. Mais rien ne nous oblige à continuer dans ce cadre-là. Rien ne nous oblige à faire du mot à mot. On peut tout à fait demander des procès-verbaux résumés avec néanmoins le souci de reprendre les propos des uns et des autres et toujours, de toute façon c'est la loi, la possibilité de le corriger individuellement.

M. LE MAIRE : Voilà, il n'y a rien de nouveau sous le soleil à SAINT-QUAY-PORTRIEUX quand il fait beau. On a décidé que c'est une transcription mot à mot justement du fait de l'histoire des mandats antérieurs. Après il y a une mise en forme, plus ou moins française, plus ou moins fluide. Chacun a la possibilité jusqu'à la dernière minute, même jusqu'à hier au soir, de pouvoir les corriger. C'est tout. C'est ce qui a été fait par un conseiller municipal qui considérait que le fond était bon mais que la forme ne lui convenait pas. A partir du moment où on ne modifie pas le fond, on peut modifier légèrement la forme. On a tenu compte des remarques, il y a eu un deuxième compte rendu qui a été fait.

Mme QUERE : Mais il est encore possible, ce soir par exemple, Hervé que tu demandes une modification sur un mot ou une formulation et on prend acte et ce sera fait.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Mme QUERE : Il faut le faire en fait.

M. HUC : Non mais moi ma question en fait c'était sur l'égalité entre tous les élus municipaux. Pourquoi certains corrigent avant ...

M. LE MAIRE : Et c'est ce soir que cela sort parce que c'est vrai qu'on n'a pas l'occasion de se rencontrer avant. Cela fait 3 ans et demi que c'est fait comme cela.

Mme QUERE : Ce n'est pas très grave.

M. LE MAIRE : On ne va pas y passer la soirée. Il y a un compte rendu au mot à mot, essayons de fluidifier, de faire que ce soit intelligible, après, ce qu'il ne faut surtout pas c'est changer le fond. Chacun a la possibilité de faire une correction. C'est ce qui a été fait, pour ne pas le citer, par Clément LACOUR qui considérait que le fond était bon mais que l'écriture ne lui convenait pas. Il l'a remis en forme et tu avais aussi la possibilité de le faire.

Mme QUERE : C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on valide par vote le procès-verbal. Cela une fois que tout le monde a apporté ses corrections.

M. LE MAIRE : Deuxième question d'ailleurs qui m'a été posée par les citoyens : pourquoi ne mettez-vous pas en ligne le procès-verbal de la séance par exemple du mois de décembre ? J'ai expliqué que tant qu'il n'est pas validé cela me pose une interrogation. Je rappelle que dans le mandat d'avant, on mettait en ligne des procès-verbaux qui n'étaient pas validés.

Mme QUERE : Qui n'étaient que des documents de travail.

M. LE MAIRE : On a, dans le mandat précédent, tous les exemples de ce qu'il ne fallait pas faire. On est bien d'accord.

Mme QUERE : Pas toujours.

M. LE MAIRE : Je parle des procès-verbaux. Des procès-verbaux étaient mis en ligne sans avoir été validés par le conseil municipal.

Mme QUERE : C'était des documents de travail.

M. LE MAIRE : J'affirme ce que je viens de dire. Ils étaient mis en ligne sans être validés par le conseil municipal. Cela veut dire qu'on mettait sur le net des propos tenus par des conseillers qui n'avaient pas validé le contenu. On est d'accord ?

Mme QUERE : C'était des documents de travail.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des corrections à apporter ou est-ce que tu souhaites qu'on reporte l'approbation du procès-verbal après l'avoir corrigé.

Mme GRIDEL : C'était plus simple que cela, ce qu'il voulait dire.

M. LE MAIRE : Donc, on passe à l'approbation du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

PROCES-VERBAL

Point n° 2 : Compte rendu des délégations du Maire

- arrêté n° 2017DG26 – fixant les tarifs de la soirée musicale du local jeunes du 22 décembre 2017
- arrêté n° 2018DG01 – portant souscription d'un contrat avec la poste pour la remise du courrier
- arrêté n° 2018DG02 – contrat de prestation avec le laboratoire ALPA pour la restauration scolaire
- arrêté n° 2018DG03 – contrats de prestation de vérifications périodiques des installations dans les bâtiments communaux avec l'APAVE
- arrêté n° 2018DG04 - contrats de prestation de vérifications périodiques des installations du cinéma Arletty et du port avec l'APAVE
- arrêté n° 2018DG05 – attribution du marché de maintenance informatique de la Ville à la société CETSI

Point n° 3 : Budgets 2018 – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Il va être projeté. Des éléments vous ont été adressés, vous avez les documents sous les yeux.

Ce qui est intéressant surtout, c'est l'évolution des comptes administratifs de 2011 à 2017, en sachant qu'on est sur un compte administratif provisoire qui, je vous le rappelle, sera voté au mois de février lors du budget primitif.

La présentation des recettes fonctionnement se fait par chapitre.

Ce qui est important à retenir :

Chapitre 73 – recettes impôts et taxes – on voit qu'il y a une évolution entre 2011 et 2017 – ces impôts et taxes représentent 72 % des recettes.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages : 2.455.000 € soit 40 %. On voit qu'il y a une augmentation du produit due à une évolution des bases entre 2011 et 2017. Je rappelle que depuis notre élection il n'y a pas eu d'augmentation du taux d'imposition. Précédemment, en 2003 on était à 4.5, 2005 4.5 et 2009 + 2 %.

Se pose bien sûr la question de l'évolution de cette fiscalité des ménages en fonction de l'annonce des mesures gouvernementales car, comme vous le savez, un certain nombre de ménages vont voir leur taux de taxe d'habitation être diminué.

Dans le chapitre 73 : Toujours le produit des jeux, faut-il le rappeler, cela représente 1.320.000 € soit 20 % de nos recettes.

Les droits de mutation : 372.000 €

La taxe sur la consommation finale d'électricité : 113.000 €. On en reverse 50 % au SDE

Les dotations de compensation (ancienne DAC du Sud Goëlo) : 34.000 €

Une compensation de la baisse de fiscalité qu'on a votée du fait de l'harmonisation (quand Saint-Quay-Portrieux avec le Sud Goëlo s'est fusionné avec Saint Briec Agglomération pour devenir Saint Briec Armor Agglomération) 92.000 €.

La taxe de séjour : 46.000 €

Les droits de place : 40.000 €

Chapitre 74 – dotations et participations – on a eu 1.247.847 €, ce qui représente environ 20 %

DGF : 975.000 € - soit 15 %

Fonds communautaire de fonctionnement : 68.000 €

Chapitres 70 et 75 - Autres produits de service et de gestion – 373.000 € soit 6 %

Sur les ressources principales :

Produits des jeux du Casino - Dotations de l'Etat - DGF (on expliquera qu'il y a une baisse progressive sur 3 ans – Fiscalité (ainsi que les compensations)

- Fiscalité ménage « reconstituée »

Inclut la compensation de Saint Briec Armor Agglomération suite à la baisse des taux communaux en 2017.

Ce montant est gelé et d'ici 2020 50 % seront des compensations

- Produit des jeux

PROCES-VERBAL

Légère baisse 2013 à 2016, stabilisation, puis depuis une légère hausse sur 2017 et on verra que pour le budget 2018 on table sur une stabilisation des ressources. Faut-il rappeler que lors de notre élection nous avons été amenés à renégocier la délégation de service public et qu'on a obtenu le taux maximum de prélèvement : 15 %

- Dotation forfaitaire

Je vous rappelle qu'il s'agit de l'obligation pour les collectivités de participer au redressement des finances publiques entre 2014 et 2017 et j'avais été amené à le dire lors des vœux, mais aussi lors du bilan de mi-mandat, sur 4 ans c'est une perte de 880.000 €. Aujourd'hui on nous a annoncé que c'était figé pour les années à venir. C'est-à-dire qu'on ne va pas continuer à perdre de la DGFP, mais j'ai bien compris que l'évolution est plutôt incertaine.

En ce qui concerne 2017, il n'est pas exclu qu'on ait des problèmes puisque un certain nombre de données concernant la DGF ne nous ont pas encore été transmises et lors de la dernière année de baisse n'a pas encore été chiffrée l'incidence de la fusion des intercommunalités. Normalement, on devrait récupérer la régularisation sur 2018. Il reste donc aujourd'hui quelques incertitudes.

Rappelons dans le cadre de la section de fonctionnement, j'y ai fait allusion, nous avons neutralisé, nous avons baissé le taux d'imposition en ce qui concerne SAINT-QUAY-PORTRIEUX dans la mesure où le taux de Saint-Brieuc Armor Agglomération était supérieur à celui du Sud Goëlo. Après fusion on avait un taux moyen de 13.28 sur la feuille d'imposition et on avait diminué à 17.90 pour que sur la feuille d'imposition le ménage ne voit pas d'augmentation de sa taxe d'habitation. Et cette somme que nous n'avons pas en recettes est bien sûr compensée par SBAA : 92.236 €. Sinon il y avait effectivement un certain nombre de recettes que l'on perdait. C'est donc une opération neutre pour le contribuable. Et surtout il fallait absolument que cette opération soit neutre en ce qui concerne les recettes de la commune.

Section de fonctionnement, on a parlé des recettes, maintenant on va parler des dépenses.

On regarde généralement les 2 lignes supérieures :

Les charges à caractère général – 011 – et les charges de personnel -012- qui sont les postes qui sont souvent scrutés à la loupe.

Dépenses réelles de fonctionnement

Entre 2011 et 2017 on a eu une augmentation de + 5,8 % et depuis 2014, on a globalement diminué de - 1,6 % malgré le mécanisme de progression des dépenses de personnel

Chapitre 011 – frais de gestion on avait repris ligne par ligne, mais on l'a déjà expliqué l'année dernière et l'année d'avant, on a obtenu - 11,5 % depuis 2014. Vraiment les lignes ont été reprises une par une. Les fluides, les marchés de téléphonie... Tout a été recalculé et on arrive bien à -11.5 % depuis 2014.

Chapitre 012 – frais de personnel ont augmenté de + 9,6 % de 2011 à 2017 mais la moyenne par an et de + 1,6 %. On sait que quand on est à 1.6 % on peut dire qu'on est parmi les bons élèves parce que souvent le risque c'est d'évoluer plutôt vers 2 %. Ce qui veut dire que les charges de frais de personnel sont maîtrisées sachant qu'on a tenu compte de la stabilité des effectifs qui était un engagement qu'on avait pris. On avait eu une légère augmentation entre 2014 et 2016 du fait de la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et surtout il y a eu une augmentation régulière des charges sociales qui nous a fait passer de 338 000 € à 400 000 € en 2 ans.

Section de fonctionnement – la capacité d'autofinancement

Il y a 2 niveaux d'analyse

L'épargne de gestion qui est stable (depuis 2012 entre 1 Million 4, 1 Million 3, 1 Million 1, 1 Million 2, 1 Million 160, 1 Million 420) et du fait de cette maîtrise des charges, non seulement du contrôle des charges du personnel, mais aussi des charges à caractère général plus les lignes précédentes, cela nous permet de maintenir une marge de manœuvre extrêmement importante.

On tient compte aussi de l'annuité de la dette : elle a bien sûr augmenté puisqu'il y a eu un certain nombre d'emprunts réalisés qui avait pour but bien sûr de financer les travaux qui étaient mis en route par l'équipe précédente et notamment pour payer les travaux côté casino et du Châtelet.

En ce qui concerne l'Épargne nette (c'est une soustraction = épargne de gestion – annuité de la dette), on est passé de 1 Million 810 à 872.626. Participe au financement de l'investissement. On l'a dit c'est une baisse liée au remboursement de l'emprunt à la fin du mandat précédent mais le niveau (872.626) est quand même meilleur qu'en 2015 (726.670) ou 2016 (608.322). on a donc une épargne nette à un niveau très satisfaisant.

Dans un budget il y a toujours 2 sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Quel est le contexte et les orientations pour élaborer notre budget 2018, on est bien dans un débat.

PROCES-VERBAL

Section de fonctionnement

- Dotation globale de fonctionnement :

Les données 2017 ne sont toujours pas publiées par l'Etat.

Il y a donc quelques incertitudes sur l'enveloppe définitive et il reste aussi à calculer la compensation intercommunale qui n'est pas tout à fait finalisée.

- La réforme de la taxe d'habitation :

Il a été annoncé un dégrèvement pour 80 % des foyers avec une mise en place sur 2018 à 2020. La Loi prévoit la compensation par l'Etat mais sur les taux et abattements de 2017. Ce qui fait qu'on aura peu de marge de manœuvre.

Si la réforme de la taxe d'habitation se fait comme c'est prévu de 2018 sur 3 années, 80 % des habitants ne paieront plus de taxe d'habitation, il reste toujours 20 %. Il a été annoncé que ces 20 % seraient peut être aussi concernés par la fin de la taxe d'habitation à compter de 2020. Ce qui signifie que notre produit de fiscalité, sur lequel on est un levier en augmentant bien sûr le taux d'imposition, aura diminué de moitié pour 2018.

Toujours dans ce contexte et orientations, les dotations de compensation vont être en réduction puisqu'il y a un certain nombre de charges qui sont transférées : la mise en place et la mise en œuvre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le transfert du parc d'activité économique communal de Kertugal. On ne parle pas du parc d'activité où vont s'implanter les services techniques mais de la partie gauche de Kertugal où il y les ateliers relais où est situé le magasin les Briconautes. C'est le parc communal qui va être transféré. Ce transfert n'est plus pris en charge par la commune mais c'est l'intercommunalité qui effectivement va diminuer cette charge de notre dotation globale puisqu'elle considère que c'est un transfert de charge.

En ce qui concerne les charges de personnel, on voit bien les évolutions entre 2017 et 2018 :

les assurances statutaires qui évoluent à 21.000 €,

la suppression des temps d'activité périscolaire (TAP) – 18.000 €, sur 8/9 mois en gros, et -25 000 sur une année pleine

la CSG qui augmente de 20.000 €

l'URSSAF parallèlement va diminuer de 20.000 €

le GVT (avancements de grades) 13.000 €

la fin du contrat d'apprentissage : -15.000 €

Les budgets annexes :

Assainissement : on est dans un processus de transfert de la compétence assainissement. On a voté une délibération pour confier à VEOLIA la gestion de la station d'épuration, en gros l'assainissement. L'exploitation est en régie à compter du 1^{er} janvier 2018 et il va donc falloir comptabiliser les recettes et les dépenses.

Port : on parle du port d'échouage et de l'aire de carénage. On travaille sur un renouvellement d'autorisation d'exploitation de l'aire de carénage, ce qui va entraîner des frais d'études et d'analyses.

Enfin en 2018 on sera amené à se prononcer sur le renouvellement de la DSP Cinéma qui court jusqu'en avril 2018. La procédure est en cours ce qui entraîne bien sûr un certain nombre de frais.

Il nous reste une dernière taxe à laquelle on va échapper pour 2018 du fait de notre entrée dans Saint-Brieuc Armor Agglomération. C'est la taxe transport à laquelle sont assujetties non seulement les entreprises mais également la collectivité. Elle sera progressive, sur 3 ans, mais elle commencera à être perçue à partir de 2019.

Section d'investissement

Travaux et acquisitions : on constate les évolutions sur le compte administratif 2017 : 1.550.307 €

Les dépenses réelles ont évolué puisqu'en 2014 on avait : 3.295.036 € ce qui correspondait aux travaux côté casino. Je fais court mais chacun a compris.

En 2015 : 1.618.362 € (moins de travaux)

En 2017 : montée en puissance des travaux notamment au niveau du Portrieux et on est à 2.094.427 €.

Face à ces dépenses, il y a les recettes : 368.443 € dans lesquels on peut intégrer la récupération de la TVA (2 ans après) et bien sûr toutes les subventions d'équipement reçues. Certaines correspondent à l'aménagement du Portrieux, les effacements de réseaux, et je rappelle le sentier du littoral. 211.073 (en 2017 en partie pour la falaise et en partie pour le Portrieux).

On a d'autres recettes pour 2018, le contrat de territoire pour le Portrieux qui sera versé par tranches.

A partir du moment où on a des investissements, on a besoin de les régler.

PROCES-VERBAL

Financement des investissements

Les dépenses d'équipement : 1.688.307 € (dont les travaux 1.550.307 €)
L'épargne nette, dont j'ai parlé précédemment, 872.000 €
Report du résultat antérieur : 1.662.000 €
Le résultat au 31/12/2017 fait que notre résultat global de clôture est de : 1.232.918 €
On est quand même dans une bonne situation, c'est ce qu'il faut conclure.

Etat de la dette

C'est une question souvent posée entre le capital restant dû, le remboursement de l'emprunt et des intérêts. Ce qu'il faut retenir : il y a les emprunts commune, assainissement, port et cinéma et je voudrais que vous regardiez les indicateurs surtout au 31 décembre 2017. Le taux moyen pondéré, c'est-à-dire le taux qui nous est facturé par la banque, est de 2.2. C'est un taux tout à fait raisonnable. La durée résiduelle pondérée est de 11.77 ans, et le chiffre le plus important, c'est la capacité de désendettement qui est de 4.6 années. Souvent on est interrogé sur l'endettement par rapport aux habitants. Ce n'est pas un bon critère. On l'a déjà dit. La problématique c'est de savoir si vous empruntez si vous êtes en capacité par votre autofinancement de rembourser bien sûr l'emprunt et la dette. Et deuxièmement cette capacité de désendettement, je l'avais déjà expliqué les années précédentes, c'est dans l'hypothèse où tout le fonctionnement est en cours et vous arrêtez définitivement tous vos investissements. Vous remboursez à la fois l'emprunt le capital et le fonctionnement, sans investir de nouveaux projets. En combien de temps êtes-vous capable de rembourser complètement votre dette, emprunts et intérêts 4.6. On verra, nous on n'est pas assujetti, qu'aujourd'hui l'Etat veut contractualiser avec certaines collectivités importantes, le département ou certaines métropoles. Il va leur donner un encadrement très stricte et on sait que les collectivités au-delà de 7-8 ans de capacité de désendettement vont être montrées du doigt et donc forcément encadrées. Ce qui veut dire que le chiffre le plus important c'est la capacité de désendettement de la commune qui est de 4.6 années. Les autres taux n'ont aucune valeur, le taux d'endettement par habitant n'a aucun intérêt.

Le programme d'investissement. Maintenant qu'on a vu ce débat d'orientations, ce qui est important, ce qu'il faut retenir, c'est bien sûr le résultat dont j'ai parlé tout à l'heure qui est le résultat global de clôture. On a les premières orientations, c'est 1.232.918 €.

Il en reste un peu en caisse.

Aujourd'hui, ce ne sont pas des choix, ce sont des débats d'orientation. On a fait le tour des sujets et des projets qu'on pourrait financer. Comme je l'avais dit lors de vœux, il y a ceux que l'on peut financer, il y a ceux que l'on peut suivre administrativement et humainement, parce qu'il y a un moment où il ne sert à rien de monter et d'écrire dans un budget une politique dite d'affichage. Je rappelle qu'un budget doit être sincère, et si on n'est pas en capacité administrative ou humaine de suivre des dossiers, ça ne sert à rien de les inscrire et ensuite il y a des zones prioritaires.

En ce qui concerne 2017 bien sûr c'est la poursuite de l'aménagement du Portrieux avec l'assainissement qui est actuellement en cours, dans les venelles, et la phase 2 et 3 qui ont débuté. L'objectif c'est d'être opérationnel avant l'été mais vu le programme et telle que la météo va se poursuivre, je pense qu'on va pouvoir remplir normalement cet objectif. En 2017 nous avons fait le Mémorial du Souvenir et de la Paix, la stèle du Vicking, la réparation des cloches de l'église, le sentier du littoral avec confortement et passerelle, l'école des Embruns (l'équipement numérique, c'était la première tranche), voirie (l'aménagement de la rue de Dol – sécurisation boulevard du Littoral – intersection Martouret rue de Bel Air), c'était les grands projets 2017 qui ont été réalisés. Maintenant parlons du futur.

J'ai parlé tout à l'heure de l'aménagement urbain quartier du Portrieux (phases 2 et 3) front de mer et venelles. Dans l'enveloppe de 2 millions on pourra effectivement remettre en état l'ensemble des venelles.

2^{ème} dossier, c'est la place d'Armes, dont la première étape sera bien sûr l'assainissement et le déplacement du transformateur électrique. La commission urbanisme s'est d'ailleurs réunie mardi dernier et a validé le plan global d'aménagements à la marge près et chacun avait l'air très satisfait de cet aménagement urbain assez végétalisé et qui donnera beaucoup de classe à cette partie de la commune. En ce qui concerne le sentier du littoral un certain nombre de travaux sont à prévoir. Par contre dans le secteur des Embruns, près de la Source et le Kermoor sont des dossiers à traiter en urgence en sachant que parallèlement on a lancé une étude globale sur l'état de l'ensemble du GR34 dont on peut penser qu'on aura la restitution en septembre.

3^{ème} dossier, c'est l'optimisation de l'éclairage public qui est actuellement en cours. De mémoire c'est un montant d'environ 50.000 € qui avait été inscrit. Aujourd'hui l'ensemble des boîtiers sont vérifiés sur l'ensemble de la commune puisque certains n'étaient pas tout à fait conformes et pouvaient entraîner de l'insécurité vis-à-vis des agents de la commune. Ensuite se mettra en place une optimisation avec des possibilités d'extinction de certaines rues la nuit. Ce qu'on voit dans beaucoup de communes, je pense à nos voisins de BINIC/ETABLES SUR MER.

4^{ème} point : on avait voté la modification et la révision, mais là on est dans le cadre d'une modification du PLU avec un certain nombre de dossiers qui devront être traités. On fera appel à un bureau d'études. Reste à écrire le cahier des charges.

Voie – aménagement et sécurisation : poursuite des travaux engagés sur la RD 786. Le 1^{er} temps a été réalisé, c'était le passage de 2 fois 2 voies à 1 fois 2 voies et le dossier est actuellement pratiquement bouclé. Carrefour des prés Mario

PROCES-VERBAL

validé par le conseil départemental et ensuite on le présentera en commission urbanisme. Il y a une grande urgence aussi à remettre en état, chacun le sait, le carrefour de la France Libre où on a des grandes difficultés avec des pavés qui sont complètement déchaussés. On va travailler en lien avec les services du conseil départemental. Enfin on poursuivra les aménagements et sécurisation des rues dans l'esprit de ce qui a été fait boulevard du Littoral. Le dossier a été validé par la commission urbanisme avec quelques aménagements. On est allé sur place avec les services et on a constaté qu'il y a 2 ou 3 aménagements à améliorer, rue Adjudant Cadot et rue Joffre. Enfin, on lancera bien sûr les travaux et surtout les premières études pour la rue Loti et le boulevard de Gaulle là où il y a une grande attente.

Se pose la question bien sûr de la poursuite de l'entretien de rénovation du patrimoine et des bâtiments.

Poursuite de la restauration de la chapelle Sainte Anne. Là aussi on a vu le dossier en commission urbanisme. Ce n'est pas un dossier très simple puisque le retable a été déposé, les statues sont déposées, les boiseries qui étaient derrière le retable ont été déposées et malheureusement il y a eu une mauvaise surprise. Les murs n'étaient pas en bon état et surtout les boiseries sont malades à 70 % et mangées par des insectes. Ce qui fait qu'aujourd'hui on a un choix stratégique très compliqué puisque, soit on confie à des restaurateurs pour 70 % mais cela va être très très cher, soit on dépose complètement les boiseries et on remet le mur en état avec bien sûr de la chaux ou éventuellement il faut reconstituer des boiseries, mais ce serait une reconstitution contemporaine selon des règles. Se pose une question qui est la question financière. Il faut être clair, puisque le budget passerait de 50.000 à 80.000 € de mémoire en fonction du choix. Un choix est pratiquement fait puisqu'on n'a pas de moyen de subvention complémentaire, puisque cette partie boiserie ne faisait pas partie des monuments inscrits ou classés et on s'oriente fortement vers un mur qui serait remis en état à la chaux comme il était il y a de très nombreuses années avant d'être clôturé par du bois.

L'extension de la salle de l'Espérance est commencée, l'extension du local. Le projet a été amélioré grâce aux rencontres avec les associations. Il y aura un espace convivial, un club house, supplémentaire qui était très attendu.

L'école des Embruns : il s'agit de la poursuite de l'équipement numérique, de l'étanchéité de la toiture, de la régulation du système de chauffage et de beaucoup de matériel de restauration.

Plan jeunesse : la réfection du local jeunes, la Rotonde. Les travaux ont commencé. Il commençait à y avoir quelques fuites. L'acquisition d'un bateau sécurisé et matériel d'équipement nautique.

Le centre technique municipal, on l'a dit et redit, on l'a voté, il est proposé qu'il soit délocalisé sur la zone de Kertugal et en 2018 il faudra bien sûr acquérir les terrains. La conception des marchés de travaux est actuellement en cours avec le cabinet Bonnot.

Il y aura donc des arbitrages à faire après la présentation de ce catalogue et propositions budgétaires pour l'investissement.

Les restes à réaliser :

En dépenses : 318.000 €

En recettes : 221.000 €

Solde 97.000 €

Propositions nouvelles :

En dépenses : 4.200.000 €

En recettes : 330.000 €

Solde : 3.876.000 €

Il y aura donc une nécessité de hiérarchiser, de prioriser des projets. Chacun l'a compris, certains seront actés en 2018, pour d'autres cela consistera surtout en des études et on peut penser qu'un certain nombre de travaux seront lissés aussi sur la période de début 2019. Ce qui nous obligerait bien sûr dans l'hypothèse où on serait en capacité de tout réaliser, à avoir un recours à l'emprunt, ce qu'il nous faudra discuter en commission finances.

Voilà les premières orientations budgétaires de 2018. Je vous passe la parole.

On est dans un débat d'orientations budgétaires 2018, il s'agit de voir qu'elles sont nos capacités d'investissement, nos capacités de remboursement de la dette, sachant qu'on s'est engagé à ne pas augmenter les taux d'imposition. La marge de manœuvre sera un peu plus limitée dans les années suivantes. On avait déjà présenté aussi les perspectives 2017 jusqu'en 2020 / 2021, je rappelle que la capacité d'investissement, dans l'hypothèse où on serait très efficace, qu'on travaillerait toute la journée, 24 heures sur 24 avec l'ingénierie humaine, administrative, on pourrait investir 4 millions d'euros.

Mme DROGUET : Les chiffres que vous avez donnés, les résultats 2017, se sont les chiffres définitifs qui sont liés au compte administratif ? la clôture a été administrativement faite ?

M. LE MAIRE : On est dans les grandes orientations. Monsieur LOUEDON va répondre.

M. LOUEDON : Officiellement elle est faite puisque ça s'arrête au 31 décembre. Le compte administratif n'est pas encore voté, on fera comme l'année dernière, il sera voté juste avant le BP. On est à 98 % sur ce chiffre-là. Le Trésor public n'a

PROCES-VERBAL

pas encore pu sortir leur document à eux pour qu'on soit sûr qu'il y ait la même chose. Ils ont perdu beaucoup de temps, du fait de leur déménagement à SAINT BRIEUC.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que c'est un choix. Je vous avais proposé de présenter le compte administratif avant le budget primitif, d'autres collectivités votent d'abord le budget puis le compte administratif beaucoup plus tard ce qui les oblige à des décisions modificatives. Ce sont les grandes orientations mais à 98 % on est pratiquement sûr des chiffres qu'on vous présente.

Mme QUERE : Je voulais juste intervenir sur la réforme de la taxe d'habitation et de son impact sur notre autonomie communale. J'aimerais bien avoir votre commentaire Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Mon commentaire, il est simple.

Mme QUERE : Oui mais c'est intéressant d'en débattre justement.

M. LE MAIRE : C'est plutôt une décision nationale qu'on subit. On peut toujours en parler, le regretter ou ne pas le regretter, aujourd'hui, j'ai cru comprendre que c'était une promesse du Président MACRON. L'objectif c'est de supprimer définitivement la taxe d'habitation non pas pour 80 mais à mon avis pour 100 % des citoyens, pour augmenter leur pouvoir d'achat. Est-ce que cela va avoir une incidence sur l'économie ? C'est ce qu'on appelle la politique du ruissellement. C'est une méthode que je ne connais pas. On va voir si c'est efficace. La seule difficulté c'est d'être sûr d'avoir la compensation à l'euro près en sachant qu'on n'a plus de marge de manœuvre puisque je vous rappelle que quand on veut augmenter une recette on lève l'impôt. Il n'empêche que depuis 2014 on n'a pas augmenté les impôts. Ce qui veut dire qu'il y a des possibilités de travail sur les charges de fonctionnement, on l'a dit – 11.4 % sur un certain nombre de postes. On a la possibilité mais il y a un moment on ne peut pas serrer plus la vis, il faut être clair.

Mme QUERE : C'est ça, jusqu'où on peut aller.

M. LE MAIRE : et que deuxièmement nos recettes, il faut bien le reconnaître, si on n'a pas 100 % de ce qui correspond à la taxe d'habitation plus le casino (prélèvement sur les jeux) on est de moins en moins indépendant. On va gérer en gros des recettes et des dépenses, c'est tout ce qu'on peut dire. On va devenir des comptables, dans le bon sens du terme, je n'ai pas de mépris. Ce qui signifie qu'à un moment on ne pourra pas serrer plus la vis. Ce qui est important, le point important, c'est que la baisse des dotations telle qu'elle était annoncée est stoppée. On l'a dit c'est – 880.000 €. Ce qui veut dire que la commune l'a bien absorbée parce qu'on a fait un certain nombre d'économies. Si on avait pu on aurait recruté plus de personnel. On a stabilisé le personnel. On n'est pas dans des grandes collectivités comme je pense le Département où on a de nombreux départs en retraite ou des mutations, voire des démissions. En 2017, on a eu 2 départs en retraite et à chaque fois se pose la question d'un nouveau recrutement. La discussion ne se pose pas sur le volume du personnel, est-ce que c'est un poste utile ou pas, est-ce qu'il répond à la mission de service public ou pas, et dans cette hypothèse on a recruté 2 personnes parce qu'il s'agissait de missions que les collègues ne pouvaient pas remplir. Aujourd'hui on voit bien qu'on va avoir des recettes, des dépenses, on va devenir des gestionnaires de commune. Mais je n'ai pas de commentaire plus politique.

Mme QUERE : Oui j'ai la même analyse technique. C'est-à-dire que notre indépendance et notre capacité à décider par nous-mêmes de l'évolution de notre commune va être de plus en plus en difficulté, clairement, et c'est ce qui me pose le plus de problème parce que la compensation par l'Etat combien de temps durera t'elle ? On n'en sait rien du tout comme d'habitude et le service public qui est si important au niveau local parce que la politique locale, la décentralisation c'est quand même quelque chose de fondamental pour nos communes, nos intercommunalités, le service public risque d'être décredibilisé à terme puisqu'on lui enlèvera les moyens nécessaires pour, comme tu le disais Thierry, servir là où on en a besoin. J'ai la même analyse.

M. LE MAIRE : On peut expliquer que cela oblige aussi les collectivités à réétudier leurs budgets et surtout on le sent moins dans les communes mais dans certaines autres collectivités, je pense au Conseil Départemental qui se repositionne par rapport à ses grandes compétences. Quelles sont les compétences obligatoires ou pas d'ailleurs c'est la même problématique dans les intercommunalités. Quelles sont les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles. Je l'ai toujours pensé, ce n'est pas notre cas pour 2018, mais on le voit très bien au département ou à Saint-Brieuc Armor Agglomération, si l'année dernière c'était l'addition des projets et des anciennes intercommunalités, les budgets 2018/2019, ça va être des additions de soustractions. On va apprendre à soustraire et supprimer un certain nombre de missions non obligatoires, donc avec des incidences. Au niveau de la commune on n'en n'est pas là. Aujourd'hui on passe le choc, c'est le terme, tout simplement parce qu'on a fait une analyse ligne par ligne comme je l'ai dit. Charges de personnel stable, les charges générales, ça a été étudié, on va voter tout à l'heure des demandes de subventions, des recettes supplémentaires (DETR) on a le contrat de territoire. Aujourd'hui on a le contrat unique de partenariat et le contrat de ruralité en sachant que ce contrat de ruralité est peu visible, quels sont les dossiers éligibles. On a l'obligation aussi d'aller chercher des subventions complémentaires pour alimenter nos recettes. A partir de là on sera des gestionnaires mais on aura quand même la liberté de pouvoir continuer à investir dans la commune parce que,

PROCES-VERBAL

heureusement, on est une station classée de tourisme avec un office de tourisme de catégorie 1, on est resté indépendant de ce côté-là, et l'histoire nous dit qu'on a eu raison. Oui je reste convaincu qu'on a bien fait de garder notre office de tourisme indépendant, c'est une décision qu'on a prise de façon collective ...

Mme QUERE : Oui, sur une remarque que j'avais faite à la base, rappelle toi.

M. LE MAIRE : ...tout à fait mais on était tous d'accord, et surtout les recettes du casino qui fait qu'on a pris cette décision extrêmement importante, c'est en cohérence avec l'équipe du casino, de bloquer sur le compte 471 en gros 80.000 € qui vont nous servir à réaménager la place d'Armes pour que ce soit un parking supplémentaire. Le casino ce n'est pas un commerce "no business, no parking et no parking no business". Cela veut dire qu'aujourd'hui il faut améliorer le parking à proximité du casino, après on peut en penser ce qu'on veut des jeux etc... moi je ne joue pas et je n'en n'ai pas le droit, mais il n'empêche que c'est 20 % de nos recettes donc il faut que ce casino fonctionne très bien. Donc avec un parking amélioré, il participe à hauteur de 80.000 €, on fait un investissement important en termes d'attractivité, de compétitivité de la commune, donc on participe à l'augmentation des recettes. C'est tout ce que je peux dire, c'est l'analyse objective que j'ai. Après, sur le plan national, à force de soustraire des taxes et des impôts je ne sais pas où le Président va trouver les recettes, mais ça c'est son problème, ce n'est pas le mien.

D'autres remarques sur le débat d'orientations budgétaires ?

Ce qui est important quand on voit l'évolution de la Loi de finances c'est qu'on voit qu'on peut travailler quand même avec une certaine sérénité. On n'a pas alourdi la dette de la commune, toujours 4.6 années de capacité de remboursement. On sera probablement obligé si on ne veut pas emprunter de façon trop importante bien sûr de peut-être lister un certain nombre de dossiers que pourront comprendre les citoyens. Ces dossiers ainsi listés seront probablement réalisés en 2018 ou seront probablement lissés au début 2019. Ce sont les perspectives qu'il faut se donner.

Normalement on ne vote pas le débat, on doit voter qu'on a bien pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires. Je crois que c'est la nouvelle réglementation.

Mme QUERE : Une petite remarque, parce que j'aime bien prendre la parole. Simplement sur le tourisme il faudra veiller à ce que notre commune ne réduise pas trop la voilure en matière touristique parce que c'est notre développement économique aussi qui en dépend. Donc une gestion maîtrisée, contrôlée, mais attention à ne pas non plus nous tirer une balle dans le pied. Ce n'est pas le cas mais n'hésitons pas à travailler dans ce sens à mon avis. C'est mon avis.

M. LE MAIRE : Je peux compléter cet avis. Premièrement tout le monde a l'air d'accord pour dire qu'on a bien fait de garder un office de tourisme indépendant parce qu'on a beaucoup plus de visibilité justement en termes de communication. On n'est pas noyé dans un programme de 31 communes, on a une visibilité. Ce qui nous permet aussi d'avoir des postes, je l'ai dit l'autre jour aux vœux, être en capacité de peser. Ce qui fait aujourd'hui que dans un certain nombre de structures, il y a l'office de tourisme intercommunal de Saint-Brieuc qui a un certain de postes et souvent on donne un poste au représentant de Saint-Quay-Portrieux. Ce qui est quand même assez intéressant. Ce qui n'empêche il n'y a pas d'incompatibilité de travailler avec les autres offices de tourisme et aujourd'hui je dois dire qu'on nous envie et je dois dire qu'effectivement on a bien fait de prendre cette décision parce qu'il n'y avait pas de projet global. On pourra changer d'avis dans les années suivantes mais aujourd'hui notre indépendance est plutôt fructueuse. On a encore plus d'identité, plus de visibilité. Je vous conseille d'aller voir nos amis de TREVENEUC. Est-ce qu'aujourd'hui ils ont de la visibilité ? en termes touristiques, en termes de visibilité de communication etc... alors qu'ils étaient plutôt associés avec nous.

Mme LATHUILLIERE : Je me permets juste de rajouter un point sur le tourisme. Je pense qu'on est tous d'accord ici puisqu'on l'a voté de manière unanime, garder la compétence tourisme à l'échelle communale c'était quelque chose de bien pour la commune, cela ne sert à rien de développer là-dessus. Je pense que ce qui est intéressant aussi c'est sur le plan financier. Aujourd'hui l'office de tourisme de BINIC/ETABLES SUR MER a été rattaché à Saint-Brieuc Armor Agglomération. Des négociations ont eu lieu à la CLECT et on se rend compte qu'ils ont fait un calcul sur les trois dernières années pour calculer la cotisation, donc BINIC/ETABLES SUR MER va continuer à payer à l'euro près ce qu'ils ont payé ces trois dernières années sans avoir de pouvoir décisionnel et de visibilité sur les actions qui seront menées. Ce que je trouve intéressant c'est que de toute manière nous on collabore avec le territoire que ce soit l'EPCI, que ce soit la destination régionale, que ce soit Côtes d'Armor Développement (CAD22), donc ça n'empêche pas les collaborations, les mutualisations et d'être plus efficaces. Après cela nous permet juste à un moment donné d'adhérer à certaines actions, de ne pas forcément adhérer à d'autres et pour le cas personnel de SAINT QUAY si le calcul avait été fait à la CLECT de continuer à donner le même budget qu'on avait accordé ces trois dernières années à l'office on paierait beaucoup plus aujourd'hui à l'intercommunalité qu'on ne paie actuellement à l'office. Cela n'empêche pas s'il y a des projets structurants et de vrais projets à un moment donné de faire appel à la commune pour un financement supplémentaire mais en tout cas au niveau du fonctionnement aujourd'hui on est largement gagnant d'à peu près 40.000 €. Je pense qu'on a pris une bonne décision.

M. LE MAIRE : donc tout le monde est d'accord.

PROCES-VERBAL

Mme QUERE : Oui. C'est une des raisons qui m'avaient fait reculer face à l'intégration de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX dans l'agglomération de SAINT-BRIEUC. On a eu la Loi Montagne pour nous, cela nous a permis de nous sauver au moins cette compétence.

M. LE MAIRE : Monsieur LOUESDON en ce qui concerne le vote, on ne vote pas le Débat d'Orientations Budgétaires mais est-ce que c'est valable normalement on doit voter pour dire qu'on a bien pris acte du DOB.

M. LOUESDON : Ce n'est même pas un vote. Il faut juste savoir si tout le monde est d'accord avec le fait que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu.

M. LE MAIRE : Vous êtes bien d'accord, il vous a été présenté. Merci. C'est la question. Il vaut mieux qu'on vote.

Point n° 4 : Office de tourisme – approbation du budget prévisionnel 2018 et acompte subvention 2018

Présentation par Madame Sophie LATHUILLIERE

Délibération n° 25/01/2018-01

Office de tourisme – approbation du budget prévisionnel 2018 et acompte subvention 2018

Conformément à l'article L.133-8 du Code du Tourisme, le budget prévisionnel de l'EPIC doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal après avoir été adopté par le Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

Le Comité de Direction a voté le budget primitif 2018 lors de sa séance du 12 décembre 2017 dont le budget total se présente ainsi par section :

Budget primitif 2018

Section de fonctionnement :	313 250,00 €
Section d'investissement :	4 300,00 €

Ce budget prévoit une subvention municipale de 170.000 €.

Dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs intervenant entre la Ville et l'Office de Tourisme, il est proposé au Conseil d'allouer à l'Office de Tourisme un acompte sur la subvention 2018, d'un montant de 45.000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver le budget primitif 2018 de l'Office de Tourisme,**
- **D'accorder à l'Office de Tourisme un acompte de subvention de fonctionnement de 45 000 €. Les crédits seront inscrits à l'article 65737 du budget 2018.**

Avant le vote :

LE MAIRE : vous allez recevoir l'invitation à participer à l'élaboration de la nouvelle convention d'objectifs.

Point n° 5 : Projet pédagogique Photos dans les écoles – Partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération

Présentation par Monsieur François HERY

Délibération n° 25/01/2018-02

Projet pédagogique Photos dans les écoles – Partenariat avec Saint-Brieuc Armor Agglomération

Saint-Brieuc Armor Agglomération se propose de renouveler pour l'année scolaire 2017/2018 le projet photos avec les écoles qui s'inscrivent dans leur projet pédagogique.

Ces interventions photographiques (d'une durée totale de 9 heures et ponctuées d'animations pédagogiques) sont organisées dans le cadre des modalités contractuelles proposées par le contrat joint en annexe.

PROCES-VERBAL

2 classes sont intéressées : CE1-CE2 aux Embruns et CM2 à Notre Dame de la Ronce.

Le coût pour la ville est de 540 € par classe auquel s'ajoutent les frais de diffusion (5.94 € par classe).
Le coût total pour les 2 classes est de : 1.091.88 €. Le paiement s'effectuera en 2 fois.

De son côté, l'agglomération prend en charge 379.12 € par classe pour les frais d'impression et de communication pour l'exposition et des frais de diffusion..

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'approuver les termes de la convention jointe en annexe organisant le projet pédagogique « Photos d'écoles »,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces utiles.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : une petite modification vient de m'être transmise. L'agglomération prend en charge une participation de 379.12 € et non pas 375 € comme indiqué précédemment pour les frais d'impression et de communication.

Mme QUERE : est-ce que c'est une reprise de l'initiative qui existait depuis quelques années sur le Sud Goëlo et est-ce qu'elle a été étendue à l'ensemble de Saint Brieu Armor Agglomération ou est-ce qu'elle reste sur les 6 communes de l'ancien Sud Goëlo ?

M. HERY : Elle reste sur les 6 communes de l'ex Goëlo.

Mme QUERE : d'accord. Merci.

Point n° 6 : Tarifs des soirées musicales du Local Jeunes

Délibération n° 25/01/2018-03

Tarifs des soirées musicales du Local Jeunes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer à compter du 1^{er} février 2018 les tarifs de vente, dans le cadre des soirées musicales organisées par le Local Jeunes les veilles de vacances scolaires.

Entrée avec 1 boisson	3,50 €
Boisson ou confiserie	0.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **De fixer les tarifs des entrées, boissons et confiseries lors des soirées musicales du local-jeunes, tels qu'ils ont été présentés, à compter du 1^{er} février 2018.**

Point n° 7 : Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2018 – projet d'aménagement de la place d'Armes

Délibération n° 25/01/2018-04

Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2018 – projet d'aménagement de la place d'Armes

Le projet d'aménagement de la place d'Armes est programmé dans le cadre des investissements 2018.

PROCES-VERBAL

Cette opération s'inscrit dans la continuité du projet urbain engagé depuis plusieurs années dans le quartier du Casino.

L'objectif majeur poursuivi par la commune pour le projet est de valoriser l'espace public, le rendre plus attractif tout en préservant le potentiel de stationnement existant.

Le stationnement sera réorganisé, dans un espace plus qualitatif et sécurisé. La circulation des véhicules sera simplifiée. L'offre de stationnement sera d'environ 50 places.

Préalablement aux travaux d'aménagement de surface, le projet intégrera un vaste programme de réhabilitation et de mise en conformité des infrastructures d'assainissement (poste de refoulement – bassin tampon – ouvrage de désodorisation).

Sur la base d'un montant total prévisionnel de travaux de 456 000 € HT, les modalités de financement prévisionnel seraient :

Dépenses TRAVAUX HT	456 000 €
TOTAL DEPENSES	456 000 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne (<i>Assainissement</i>)	120 000 €
Subvention DETR (Etat) 20 %	91 200 €
Autofinancement	244 800 €
TOTAL RECETTES	456 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2018) pour le projet d'aménagement de la place d'Armes et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Point n° 8 : Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2018 – projet d'aménagement du carrefour des Prés-Mario

Délibération n° 25/01/2018-05

Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2018 – projet d'aménagement du carrefour des Prés-Mario

Le projet d'aménagement du carrefour des Prés-Mario est programmé dans le cadre des investissements 2018.

En effet, le carrefour desservant la rue de Bel Air, la rue de la Croix Tomelot, la rue de la Garenne et le terrain des Prés-Mario, présente depuis de nombreuses années un danger certain, tant pour les riverain que pour les usagers.

Ainsi, la réalisation d'un équipement routier de type «tourne à gauche» sur la RD 786 à l'intersection des rues précitées, contribuera de manière significative à la sécurisation des déplacements dans ce secteur.

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a donné un avis favorable sur le programme des travaux envisagés, avec une maîtrise d'ouvrage et un financement supporté par la ville de Saint-Quay-Portrieux. Le Département participera financièrement à la réalisation de la couche de roulement et de la signalisation.

Sur la base d'un montant total prévisionnel de travaux de 249 500 € HT, les modalités de financement prévisionnel seraient :

Dépenses TRAVAUX HT	249 500 €
TOTAL DEPENSES	249 500 €
Subvention Conseil Départemental 8%	20 000 €

PROCES-VERBAL

Subvention DETR (Etat) 35 %	87 325 €
Autofinancement	142 175 €
TOTAL RECETTES	249 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2018) pour le projet d'aménagement du carrefour des Prés-Mario et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : C'est un dossier qui avait été initié par l'équipe précédente, qui n'a pas été mené à son terme et la commune a perdu sa dotation DETR. Il faut le savoir, une recette a été perdue. Aujourd'hui le dossier a été réouvert, il a été amélioré et il sera présenté bien sûr à la commission urbanisme qui sera amenée à le valider. C'est un projet de 249.500 €. On ne vote pas des plans, attention, vous votez juste une autorisation pour le Maire à demander des subventions. Bien évidemment, le projet a été présenté par les services, il est en instruction au Conseil Départemental, on va avoir une restitution et bien sûr tous les élus sont invités à voir les plans et les valider.

Point n° 9 : Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2018 – projet de réhabilitation de l'émissaire de rejet en mer des eaux usées

Délibération n° 25/01/2018-06

Programme d'investissement – demande de subvention – DETR 2018 – projet de réhabilitation de l'émissaire de rejet en mer des eaux usées

Le projet de réhabilitation de l'émissaire de rejet en mer des eaux usées est programmé dans le cadre des investissements 2018.

En effet, les investigations subaquatiques ont permis de déceler un certain nombre d'anomalies susceptibles d'affecter le fonctionnement de l'ouvrage :

- perforations localisées de la conduite ;
- ensablement ponctuel de la conduite ;
- système de maintien à reprendre (clamps à remettre en état).

L'opération devra permettre la sécurisation de l'ensemble de l'émissaire à court terme. Ces travaux d'urgence permettront de proroger le fonctionnement de l'émissaire dans l'attente d'un remplacement complet des ouvrages à moyen - long terme.

Sur la base d'un montant total prévisionnel de travaux de 72 900 € HT, les modalités de financement prévisionnel seraient :

Dépenses TRAVAUX HT	72 900 €
TOTAL DEPENSES	72 900 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	38 280 €
Subvention DETR (Etat) 20 %	14 580 €
Autofinancement	20 040 €
TOTAL RECETTES	72 900 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

PROCES-VERBAL

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R 2018) pour le projet de réhabilitation de l'émissaire de rejet en mer des eaux usées et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter tout autre organisme susceptible d'apporter des subventions ou des aides financières et à signer au nom et pour le compte de la commune tous les documents y afférant.**

Avant le vote :

M. LE MAIRE : Tous les dossiers concernant l'assainissement sont des dossiers très lourds. Aujourd'hui il y avait une présentation à Saint-Brieuc Armor Agglomération concernant l'assainissement collectif et la problématique des eaux pluviales et les risques d'incendie. Ce sont des dossiers qu'il va falloir porter aussi. Le dossier de la station d'épuration est déposé, je vous le confirme. On devait le déposer avant septembre, puis après juin, il est déposé aujourd'hui pour l'instruction on est donc parfaitement dans les délais et les délais seront remplis.

Mme DROGUET : Il est situé où cet émissaire d'évacuation des eaux ?

M. QUELEN : Au large de la grève de l'Isnain.

Mme DROGUET : Merci.

M. QUELEN : où il y a une bouée et une zone de balisage jaune qu'on observe en mer.

Point n° 10 : Déclassement et cession d'un terrain à la famille HENRY - rue du stade

Délibération n° 25/01/2018-07

Déclassement et cession d'un terrain à la famille HENRY - rue du stade

Une portion de terrain, d'une contenance de 25 m² environ, située devant le n°5 de la rue du Stade est un espace sans utilité pour l'usage public. Madame Marcelle HENRY, Monsieur Claude HENRY et Monsieur Gérard HENRY sont intéressés par l'acquisition de cette portion de terrain qui se situe devant le portail d'accès à leur propriété.

Sur la base d'une estimation des services du Domaine, Madame Marcelle HENRY, Monsieur Claude HENRY et Monsieur Gérard HENRY ont souhaité acquérir cette surface d'environ 25m² pour un prix de 1.080€ sachant que les frais d'acte et de géomètre seront à leur charge et qu'ils devront prévoir, le cas échéant, une servitude pour un réseau d'eaux pluviales.

Il est proposé :

- de désaffecter la parcelle d'une contenance de 25 m² environ du domaine public communal, car elle n'a plus d'usage public,
- de procéder à son déclassement du domaine public communal,
- de céder le terrain à Madame Marcelle HENRY, Monsieur Claude HENRY et Monsieur Gérard HENRY
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'estimation du service de France Domaine en date du 26/12/2017 ;
- Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 21/03/2017 ;
- Vu les courriers de Monsieur HENRY Claude reçu en date du 28/03/2017, de Madame Marcelle HENRY et de Monsieur Gérard HENRY reçus en date du 12/05/2017 ;
- Vu le plan indicatif ci-joint ;

Décide à l'unanimité,

- **de désaffecter le terrain situé devant le 5, rue du Stade (d'une contenance de 25 m² environ) du domaine public communal, car il n'a plus d'usage public,**
- **de procéder à son déclassement du domaine public communal,**
- **de céder, au prix de 1.080 €, le terrain à Madame Marcelle HENRY, Monsieur Claude HENRY et Monsieur Gérard HENRY,**

PROCES-VERBAL

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession à intervenir dans cette affaire :**
 - **dans les conditions ci-dessus exposées,**
 - **sachant que les frais de cet acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur qui devra constituer, le cas échéant, une servitude pour un réseau d'eaux pluviales.**

Point n° 11 : Questions diverses

M. LE MAIRE :

- La commission urbanisme travaux s'est réunie mardi 23 janvier.
- La commission DSP cinéma se réunira jeudi 1^{er} février avec l'analyse des offres. Il y a 3 offres.

Avez-vous des questions, pas de point particulier ? Donc on se retrouvera au mois de février.

Mme QUERE : J'ai une question. J'ai été interpellée par l'association constituée le 23 mars 2017 qui s'appelle Goëlo accueil solidarité migrants qui réunit son conseil d'administration une fois par mois, je leur ai demandé. Il y a 33 adhérents, donc c'est une association qui est suivie. Il y a déjà 3 familles quinocéennes qui sont accueillantes, qui suivent un jeune bengali qui est inscrit aujourd'hui au lycée professionnel de la Closerie. Et donc suite à nos interventions au conseil municipal et à nos échanges là-dessus, je crois qu'ils ont eu un contact régulier avec toi Thierry en tant que Maire pour notamment intervenir auprès de la préfecture pour savoir si on avait la possibilité de mettre à disposition un appartement à Kertugal. Il y a un appartement qui a été visité en tout cas à Kertugal avec 2 chambres dont une plus grande, une salle à manger cuisine puis une salle de bains. Il y a un courrier qui est parti de la mairie d'après ce que l'on m'a dit et la question est où en est-on aujourd'hui de cette affaire ? est-ce qu'on a eu une réponse de la préfecture ? est-ce qu'on avance ? Etant donné que les promesses ont été tenues, tu avais demandé à ce qu'il y ait constitution d'une association, ils l'ont faite, tu avais demandé à ce que les familles commencent à s'investir, c'est le cas. C'est la question.

M. LE MAIRE : Très bien, je vais répondre. C'est étonnant qu'ils t'aient interpellée puisque je les ai vus il y a moins de 15 jours et ils avaient donc les réponses à toutes ces questions.

Mme QUERE : Comme d'habitude, mais bon je te les pose parce qu'ils m'ont demandé de les poser c'est normal.

M. LE MAIRE : Ils peuvent toujours les poser mais ils ont déjà les réponses, puisque je les ai vus plusieurs fois. On va rouvrir le dossier et je vais donner les réponses que je leur ai données.

L'association est constituée. On avait toujours dit qu'à partir du moment où il y avait une procédure de demande d'accueil de réfugiés, il était nécessaire de déposer un dossier à condition qu'il y ait la constitution d'une association locale. L'association est créée. J'ai même été présent aux réunions constitutives. Ensuite selon ce qu'on avait décidé ensemble, il ne s'agissait pas d'un vote mais plutôt d'une sorte de motion qui avait obtenu le consensus de dire à partir du moment où il y avait une association locale qui pouvait être un appui, puisque nous-mêmes on n'avait pas les capacités humaines ou administratives ou même personnelles pour gérer ce dossier, nous avons donc déposé notre dossier, il y a plus d'un mois pratiquement 2 mois, en lien avec la préfecture pour dire qu'on remplit toutes les conditions. On a l'association support local, des locaux, tout a été fait. L'association d'ailleurs a visité les locaux, très bien. Je les ai revus il n'y a pas longtemps, ils ne m'ont pas interpellé, ils ont pris rendez-vous carrément, c'était plus simple. Ils sont venus me voir et ils m'ont expliqué qu'ils avaient pris en charge un jeune bengali qui fait une formation au lycée hôtelier. Au départ on pensait que c'était un mineur, ce qui pose toujours un problème au niveau de la datation, donc c'est un majeur. Je me suis renseigné puisque les mineurs sont pris en charge par le Département, c'est un majeur et aujourd'hui il est hébergé par plusieurs familles. Ils sont venus me voir pour solliciter la commune, je pense qu'ils ont dû t'expliquer, ce jeune avait besoin d'argent de poche. C'est-à-dire qu'ils assuraient le gîte et le couvert alors que le Département donne une certaine somme pour les mineurs, eux n'étaient pas en capacité, ils ont donc déposé un dossier de demande de subvention que vous serez amenés à voir. Dans le cadre de cette demande de subvention ils intègrent la somme qu'ils souhaiteraient donner comme argent de poche ou argent mensuel pour ce jeune. On en est là. Aujourd'hui on n'a pas eu de réponse de la préfecture. Ils ont pris en charge ce jeune majeur, il n'y a pas de difficulté, vous serez interpellés pour voir si vous autorisez la commune à donner une subvention à l'association pour accompagner ce jeune. Ce sera intéressant d'avoir un débat et là aussi c'est très clair l'assemblée générale de l'association est prévue prochainement. Ils m'ont invité, ils ont choisi la date de leur assemblée générale en fonction de mon agenda.

Mme QUERE : D'accord. Et pour l'appartement, on évoquera aussi cette question en assemblée générale ?

M. LE MAIRE : Le problème ce n'est pas d'avoir l'appartement. On a donné les surfaces, toutes les informations ont été fournies dans le dossier qu'on a envoyé. Aujourd'hui la question est de savoir si il y a des réfugiés, des demandeurs d'asile plutôt, qui vont arriver sur SAINT-QUAY-PORTRIEUX. Est-ce que la commune va être sollicitée par la préfecture. Aujourd'hui on a tous les éléments, on a le local, on a une association, on a des élus évidemment qui vont se

PROCES-VERBAL

mobiliser tous pour accueillir ce projet et bien sûr une fois les critères remplis, la préfecture nous sollicitera si besoin. C'est l'engagement qu'on avait tous pris.

Mme QUERE : Oui mais c'est bien d'en parler en conseil municipal.

M. LE MAIRE : Oui on en parle en conseil municipal mais il n'y a pas de souci. L'association est bien informée, on s'est rencontré régulièrement et ils ont toutes les données. Ils ont même déposé un dossier, c'est moi-même qui les ai accompagnés pour déposer ce dossier.

Mme QUERE : Oui je sais, mais visiblement ce n'était pas dit.

M. LE MAIRE : Il y a un Président et un secrétaire, ils peuvent se transmettre les informations. Je ne vais pas faire une déclaration publique.

Mme QUERE : Ils se réunissent tous les mois alors ils doivent se donner les infos quand même.

M. LE MAIRE : ils étaient suffisamment nombreux quand ils m'ont vu.

Pas d'autres questions ?

Merci. Bonsoir.

La séance du conseil municipal est levée à 19 heures 50
